

Reéh

**Le cas le plus fréquent de détournement**

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Reéh 5732-1972)

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Reéh 13, 7)

(Likouteï Si'hot, tome 19, page 148)

1. Commentant le verset<sup>(1)</sup> : “Quand ton frère, fils de ta mère ou ton fils ou ta fille ou l'épouse qui est en ton sein ou ton ami qui est comme toi-même t'incitera, secrètement, en ces termes : allons servir d'autres dieux...”, Rachi explique : “Ton frère : par le père. Ou<sup>(2)</sup> le fils de ta mère : par la mère. Qui est comme toi-même : c'est ton père...”.

Cette explication semble difficile à comprendre, car

pourquoi ce verset, énumérant tous les proches, ne mentionnerait-il pas également : “ta mère” et : “ta sœur”<sup>(3)</sup> ? Or, cette question est soulevée par le sens simple du verset, mais Rachi n'y répond pas. Et, l'on a expliqué, à maintes reprises<sup>(4)</sup>, que Rachi résout toutes les difficultés inhérentes au sens simple du verset et que, lorsqu'il ne trouve pas d'explication, il dit, par exemple : “Je ne sais pas”<sup>(5)</sup>. Il faut bien en conclure que, selon

---

(1) Reéh 13, 7.

(2) Dans les éditions que j'ai pu consulter, le mot “ou” est reproduit en grands caractères, comme les mots du verset qui sont cités par Rachi. Mais, peut-être y a-t-il là une erreur du copiste, de sorte qu'il faut lire ce commentaire comme la suite du précédent : “ton frère, par le père ou le fils de ta mère, par la mère”. Il convient de consulter, à ce propos, les autres éditions et les manuscrits.

---

(3) Ceux-ci sont également mentionnés parmi les sept proches définis par le début de la Parchat Emor. Et, l'on notera qu'à cette référence, la mère est citée avant le père.

(4) On verra le Likouteï Si'hot, tome 10, à la page 13 et les références indiquées.

(5) Comme, par exemple, à propos du verset Toledot 28, 5.

Rachi, le sens simple du verset est évident ou encore qu'il peut être déduit d'un commentaire précédent<sup>(6)</sup>.

2. On pourrait expliquer tout cela en répondant, au préalable, à une autre question. La Torah mentionne ici : "ceux qui te sont chers", selon l'expression de Rachi. Dès lors, pourquoi ne figurerait pas, parmi eux, "ton ami", au sens littéral, qui est cher également ?

Le Réém interprète de cette façon la précision qui est donnée ici par Rachi : "qui est comme toi-même : c'est ton père", de sorte que : "il manque un 'ou'" et c'est donc comme s'il était écrit : "ton ami ou celui qui est comme toi-même", c'est-à-dire ton

père. En ce sens, le verset mentionnerait effectivement l'ami.

Il est, toutefois, difficile d'interpréter le commentaire de Rachi de cette façon, car, si c'était le cas, il aurait dû préciser tout cela clairement, tout comme il indique, avant cela : "ou le fils de ta mère". Bien plus, l'expression : "qui est comme toi-même", selon le sens simple, se rapporte à : "ton ami". Il est donc clair que Rachi devait préciser ici la nécessité de lire : "ton ami ou celui qui est comme toi-même".

On peut, toutefois, admettre, même au prix d'une difficulté, que les deux explications sont incluses dans l'expression : "ton ami qui est

---

(6) Abravanel écrit : "Peut-être la Torah n'a-t-elle pas voulu mentionner le père et la mère, parce qu'ils ne demanderont pas à leurs enfants de se détourner de D.ieu, ou bien parce que l'on ne peut pas leur appliquer la sentence : 'tuer, tu les tueras, tu seras le premier à porter la main sur eux'. En effet, comment ordonner à un homme de tuer, de ses propres mains, son père et sa mère, alors que la Torah demande, avec tant de rigueur, de les honorer et de les craindre ?".

---

Toutefois, il en est ainsi uniquement selon l'interprétation qui dit que l'expression : "ton ami qui est comme toi-même" se rapporte à l'ami, au sens littéral. Rachi, en revanche, considère qu'il s'agit de : "ton père" et il ne peut donc pas adopter cette explication. En outre, ceci soulève deux objections. D'une part, le verset aurait précisé ce qu'il convient de faire quand on est incité par son père ou par sa mère. D'autre part, ceci n'explique pas l'omission de : "ta sœur".

comme toi-même”, de sorte que celle-ci ne désigne pas deux personnes différentes, mais bien l’ami qui est comme toi-même, c’est-à-dire toutes les formes d’amitié que l’on peut envisager, jusqu’à l’ami qui est véritablement “comme toi-même. Et, Rachi introduit donc ici une idée nouvelle, s’ajoutant au sens simple du verset, selon laquelle la forme la plus haute de : “l’ami qui est comme toi-même” est : “ton père”<sup>(7)</sup>. Il en résulte que : “ton ami qui est comme toi-même” peut effectivement inclure les cas intermédiaires, en l’occurrence “ta mère” et : “ta sœur”<sup>(8)</sup>.

Néanmoins, on peut encore se poser les questions suivantes :

A) Pourquoi tous les autres proches sont-ils nommément cités, alors que seules “ta

mère” et “ta sœur” sont incluses dans : “ton ami qui est comme toi-même” ?

B) Bien plus, si l’on admet que le verset : “détaille ceux qui te sont chers”<sup>(9)</sup>, il est clair qu’il aurait dû citer : “ta mère”, qui est plus chère que : “ton frère, fils de ta mère” et même plus que : “ton père”. De ce fait, il y a lieu de craindre plus clairement l’incitation émanant d’elle, comme Rachi l’indiquait au préalable, dans la Parchat Kedochim<sup>(10)</sup>, à propos du verset : “un homme craindra sa mère et son père” en constatant que : “à propos de l’honneur, le père est cité avant la mère car il est évident, devant D.ieu, qu’un fils honore sa mère plus que son père, dès lors qu’elle l’apaise par ses paroles”<sup>(11)</sup>.

3. L’explication de tout cela est la suivante. Rachi a déjà

(7) Voir le Gour Aryé, à cette référence.

(8) Ceci justifie également que le verset ne dise pas clairement : “ton père”, comme le constate le Pnei Yochoua.

(9) Selon le commentaire de Rachi à cette référence.

(10) 19, 3.

(11) Le Adéret Elyahou, commentant le Gaon de Vilna, dit : “ou ton ami : c’est ton père, qui est comme toi-même : c’est ta mère”.

énoncé, à maintes reprises<sup>(12)</sup>, le principe selon lequel : “le verset envisage le cas le plus fréquent”. Dans ce même verset, commentant l’expression : “secrètement”, Rachi dit : “Le verset envisage le cas le plus fréquent, puisque, de façon générale, celui qui détourne prononce ses paroles en cachette”. En d’autres termes, selon Rachi, ce principe, “le verset envisage le cas le plus fréquent”, ne signifie pas uniquement que, lorsque deux formulations sont envisageables, la Torah opte pour la

plus “fréquente”, mais aussi que le verset peut aller jusqu’à ajouter un mot dans ce but, en l’occurrence : “secrètement”.

De la même façon, le verset fait allusion ici à quelqu’un qui est capable de détourner : “ton fils ou ta fille ou ton ami qui est comme toi-même”, c’est-à-dire “ton père”<sup>(13)</sup>, donc un homme adulte ayant une famille et même de grands enfants. Selon le cas le plus fréquent<sup>(14)</sup>, une telle personne est détournée par ceux qui

---

(12) Michpatim 21, 28 et 22, 17-21-30. On verra aussi la longue explication du Likouteï Si’hot, tome 6, dans la première causerie de la Parchat Michpatim, sur les différences et la nécessité de disposer de toutes les explications à la fois.

(13) On peut en énoncer la raison selon le sens simple du verset. La punition selon laquelle : “tu seras le premier à porter la main sur eux” s’entend uniquement pour celui qui est en mesure de le faire, n’étant ni trop vieux, ni trop jeune pour cela. Ou encore peut-on dire que s’applique, en pareil cas, “celui que tu ne connais pas t’incitera”, ce qui n’est pas le cas pour quelqu’un de très jeune, n’ayant ni la maturité, ni les connaissances nécessaires pour cela. De même, il est inhabituel d’essayer de convaincre un homme âgé de changer son mode de vie, au point d’aller servir les idoles

---

qu’il ne connaît pas.

(14) Rachi dit ici : “le verset détaille ceux qui te sont chers et a fortiori en est-il ainsi pour les autres”. Or, si l’on admet que : “le verset envisage le cas le plus fréquent”, cette précision est inutile. Néanmoins, on a déjà expliqué, dans le Likouteï Si’hot, tome 6, précédemment cité, au paragraphe 9, que le principe selon lequel : “le verset envisage le cas le plus fréquent” s’applique uniquement quand il ne cite qu’un seul cas, mais non quand il en énumère deux ou plus. C’est pour cela que Rachi indique : “le verset détaille ceux qui te sont chers”, comme le texte le précisera. Au sens le plus simple, Rachi écarte ici l’erreur selon laquelle seuls sont concernés ceux qui sont nommément cités par le verset et l’explication de ce verset en donne la raison.

sont mentionnés dans le verset, non pas par sa sœur ou sa mère<sup>(15)</sup>.

4. Voici donc la précision qu'il convient d'apporter ici. L'incitation à aller servir d'autres dieux peut se concevoir de deux façons :

A) par des arguments reposant sur la logique et sur la foi, par exemple ceux qui émanent de quelqu'un qui exerce une influence sur la foi de l'autre et s'en sert pour le détourner,

B) du fait du voisinage<sup>(16)</sup> et de la proximité, dans la vie, que deux personnes peuvent avoir, l'un peut conduire l'autre à servir les idoles sans même faire intervenir la logique ou la foi<sup>(17)</sup>.

On peut, toutefois, s'interroger car la première façon de

détourner et d'inciter à l'idolâtrie est fréquemment liée, elle aussi, à la proximité d'esprit découlant d'un lien de parenté, du fait de laquelle quelqu'un peut être conduit à devenir idolâtre, en particulier : "secrètement".

Telles sont donc les deux catégories générales qui sont mentionnées par le verset. D'une part, "ton frère, par le père ou le fils de ta mère, par la mère" tentent de détourner une personne en faisant intervenir la logique ou la foi. Il en est de même également ou même encore plus clairement pour le père, qui a une influence prépondérante sur son fils, pour ce qui concerne la foi. D'autre part, "ton fils ou ta fille ou l'épouse qui est en ton sein" ne cherchent pas à convaincre par la logique ou par la foi, ce qui ne serait pas le cas courant. En effet, un

---

(15) Bien plus, le verset est énoncé comme un récit, ce qui rend encore plus plausible le fait qu'il envisage le cas le plus courant. On verra, à ce propos, le Likouteï Si'hot précédemment cité, à partir de la page 135, au paragraphe 7 et dans la note 35.

(16) Voir le commentaire de Rachi sur les versets Bamidbar 3, 29 et 38.

---

(17) Il est clair que l'on ne peut pas convaincre son prochain de servir les idoles uniquement par sa parole et l'on verra, à ce propos, le Daat Zekénim Mi Baaleï Ha Tossafot, citant le Rav Be'hor Chor. Il est dit, en effet : "t'incitera" et Rachi définit ce terme de la façon suivante : "encouragement". On verra aussi le Malbim sur le Sifri, à cette référence.

homme n'est pas convaincu de cette façon, par son fils, sa fille ou son épouse, de s'écarter du service D.ieu pour se tourner vers : "d'autres dieux que tu ne connais pas". Seul le lien qui existe entre les enfants et le père ou bien entre l'épouse et le mari peut conduire à une telle situation.

Cependant, la première manière de détourner, par la logique et par la foi, "secrètement", est envisageable, de façon générale, lorsqu'une proximité existe, comme on l'a dit. C'est pour cela que le verset inclut les deux catégories en une même formula-

tion, en les classant, du bas vers le haut, par ordre croissant de parenté, d'abord le frère par le père, qui possède sa propre famille, mais qui est proche en tant qu'héritier du même père et avec lequel on peut, de ce fait, entrer en contact, puis le "fils de ta mère", le frère par la mère, avec lequel on est plus proche encore, puisque l'on a la même mère, comme on peut le vérifier dans la pratique<sup>(18)</sup>, puis vient la proximité d'un fils et d'une fille envers leur père, puis celle, plus intense encore, de : "l'épouse qui est en ton sein"<sup>(19)</sup> et, au stade le plus haut<sup>(20)</sup>, celle de "ton ami

---

(18) Voir le traité Kiddouchin 80b, les commentaires de Rabbi Avraham Ibn Ezra et des Tossafot, à cette référence, le verset Vayéra 20, 12 et les commentaires du verset Toledot 27, 29.

(19) On verra le commentaire de Rachi sur le verset 'Hayé Sarah 24, 67. De même, au début de la Parchat Emor, il est dit d'abord : "à son parent qui est proche de lui", c'est-à-dire, selon Rachi, à son épouse, avant même de citer sa mère et son père.

(20) Le Abravanel dit que le verset cite ces cas "du haut vers le bas", du point de vue de leur proximité. En effet, l'épouse d'un homme est plus éloignée que les frères et les fils. Puis, l'ami est

---

mentionné en dernier lieu. Néanmoins, il en est ainsi uniquement si : "ton ami" est pris au sens littéral, non pas comme désignant le père. En outre, selon cette interprétation, il faut admettre que le fils et la fille sont plus proches que le frère, fils de la mère. Toutefois, Abravanel précise que : "un homme se laissera moins facilement convaincre par eux, car c'est le père qui leur fait de la morale". En outre, selon Rachi, "le verset détaille ceux qui te sont chers" et l'on peut vérifier que les personnes citées par le verset sont de plus en plus chères.

qui est comme toi-même”. C’est pour cette raison que le verset énonce ces cas dans cet ordre<sup>(21)</sup>.

5. Ce qui vient d’être dit nous permettra de comprendre simplement pourquoi le verset ne mentionne pas : “ta sœur” et : “ta mère”. Il n’est pas courant, en effet, qu’un homme adulte, ayant sa propre famille soit particulièrement lié à sa sœur, laquelle, de façon générale, possède elle-même sa propre famille, au point que celle-ci soit en mesure, “secrètement”, de le détourner vers : “d’autres dieux que tu ne connais pas”.

Il en est de même également pour la mère, bien que le fils conserve une proximité avec elle. Elle n’a cependant pas d’influence sur ce qui touche à sa foi. Du point de vue du sentiment envers sa mère, dans le cas le plus courant, s’agissant d’un homme adulte ayant de grands enfants, la proximité du fils n’est pas suffisamment grande pour qu’elle puisse le convaincre de modifier sa situation au point d’aller servir les idoles<sup>(22)</sup>. Il n’en est pas de même, en revanche, pour le fils, la fille ou l’épouse, avec lesquels un homme vit, auxquels il est profondément attaché, au point d’en modifier son action.

---

(21) Ceci nous permettra de comprendre pourquoi : “ton ami”, au sens littéral, ce qui inclut aussi : “comme toi-même”, selon ce que l’on a expliqué, soit mentionné après le fils, la fille et l’épouse. On peut, en effet, vérifier, dans la pratique, qu’un bon ami exerce une plus forte influence que les membres de la famille. On verra, à ce propos, l’explication du *Abravanel*.

(22) On rappellera que, pour l’idole de *Mi’ha*, le verset *Choftim* 17, 3 précise : “sa mère lui dit : ceci sera à mon fils pour faire une idole”. On peut penser, toutefois, qu’elle n’eût pas à le

---

convaincre de devenir idolâtre, car il l’était déjà au préalable. Elle le conduisit uniquement à fabriquer cette idole. C’est ainsi que le verset 5 dit : “*Mi’ha* avait une maison pour son dieu”. On verra aussi le commentaire de *Rachi* sur le verset *Tissa* 32, 4, le traité *Sanhédrin* 103b et le commentaire de *Rachi*. Par ailleurs, l’épisode de *Mi’ha* peut être considéré comme inhabituel, dans la mesure où lui-même commença par voler sa mère. On peut trouver d’autres particularités encore et l’on verra, à ce propos, le *Tseror Ha Mor*, à cette référence.

6. L'un des enseignements que l'on peut déduire de tout cela est le suivant. Tous les cas cités ici, "ton frère...", correspondent aussi aux forces dont l'homme dispose<sup>(23)</sup>, à son intellect, à ses sentiments. Car, toutes peuvent "détourner" l'homme, ce qui veut bien dire que l'on ne peut pas servir D.ieu en s'en remettant uniquement à ses émotions ou bien à sa compréhension.

Bien plus, "ton ami, comme toi-même", qui est : "ton père", correspondant à l'Attribut de 'Ho'hma<sup>(24)</sup>, qui écarte toute forme d'idolâtrie, comme l'explique l'Admour

Hazaken, dans le Tanya<sup>(25)</sup>. Malgré cela, il est souligné ici que : "n'aie pas foi en toi-même"<sup>(26)</sup>. Ainsi, le niveau du père, la 'Ho'hma de l'âme, étant : "comme toi-même" peut faire intervenir la manifestation de sa propre existence<sup>(27)</sup>. Dès lors, on ne peut pas être certain que l'on sera préservé de l'idolâtrie et l'on pourra donc être victime d'un détournement.

A fortiori en est-il ainsi<sup>(28)</sup> pour ce qui est expliqué<sup>(29)</sup> à propos de Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï, qui affirma<sup>(30)</sup> : "Je ne sais pas sur quel chemin on me conduit", bien qu'il ne

---

(23) On verra le Or Ha 'Haïm, à cette référence et les commentaires de la 'Hassidout sur le verset : "ton pays, ta patrie et la maison de ton père", notamment dans les discours 'hassidiques intitulé Le'h Le'ha 5666, 5667, 5702 et 5705.

(24) Tanya, au chapitre 3.

(25) Au chapitre 18.

(26) Traité Avot, chapitre 2, à la Michna 4.

(27) Ainsi, le verset Choftim 16, 13 dit que : "la corruption aveugle les yeux des Sages".

(28) En effet, Rabbi Yo'hanan Ben Zakaï faisait allusion au niveau du : "tirage au sort" que l'âme possède, c'est-à-dire à l'essence de celle-ci,

---

comme l'expliquent les références citées dans la note suivante.

(29) Or Ha Torah, Parchat Pin'has, à partir de la page 1059. On verra aussi le discours 'hassidique intitulé : "uniquement par tirage au sort", de 5626 et 5735, de même que le Likouteï Torah, Parchat Vaykra, à la page 50d, le discours 'hassidique intitulé : "Comme nous sommes heureux", de 5688 et 5696, la fin du discours : "pour comprendre : sois, à tes yeux, comme...", dans les résumés du Tanya, à partir de la page 41. En revanche, le Likouteï Torah, Parchat Masseï, à la page 90b, développe une autre explication.

(30) Traité Bera'hot 28b.

marchait pas quatre coudées sans prononcer des paroles de la Torah et sans porter les Tefillin<sup>(31)</sup>. Pendant quatre-vingt ans, il étudia et enseigna la Torah<sup>(32)</sup>. En fait, le doute auquel il était confronté portait sur la dimension profonde et l'essence de son âme<sup>(33)</sup>, comme l'explique la 'Hassidout.

Pour se préserver de toute incitation à aller servir les idoles, il faut faire don de sa propre personne, offrir à D.ieu sa volonté personnelle, qui

transcende la connaissance. Dès lors, on agit également sur les forces qui lui sont inférieures<sup>(34)</sup>, la sagesse, 'Ho'hma, qui est appelée le "père", puis "ton frère, fils de ta mère", afin d'être préservé et protégé de tout détournement, bien plus, de mettre en pratique les termes du verset : "vous suivrez<sup>(35)</sup> l'Éternel votre D.ieu, vous Le craindrez, vous garderez Ses Mitsvot, vous entendrez Sa voix, vous Le servirez et vous vous attacherez à Lui"<sup>(36)</sup>.

---

(31) Traité Soukka 28a.

(32) Traités Roch Hachana 31 et Sanhédrin 41a.

(33) C'est la Ye'hida qui est mentionnée ici, selon le Or Ha Torah, à cette référence, qui constate que : "l'ombre n'a pas d'ombre". Ce terme désigne, en fait, la force qui entoure, émanant de 'Haya. En effet, la Ye'hida proprement dite ne fait de place à aucune autre possibilité que la Divinité. On verra, à ce propos, le discours 'hassidique intitulé : "Comme nous sommes heureux", précédemment cité, à la même référence. C'est, de façon générale, la Ye'hida, comme l'indique le Séfer Ha Maamarim 5670, à la page 162.

---

(34) On verra le discours intitulé : "Comme nous sommes heureux", à la même référence.

(35) Re'eh 13, 5. On notera que, dans la Paracha précédente, ceci est également dit à la suite du fait de ne pas entendre ces paroles : "suivons les autres dieux que vous ne connaissez pas".

(36) Ces niveaux sont définis dans les discours 'hassidiques sur ces versets, dans le Likouteï Torah, Parchat Re'eh, à partir de la page 19b, dans le Sidour de l'Admour Hazaken, à partir de la page 23d et dans le Or Ha Torah, Parchat Re'eh, à partir de la page 680.